

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École Capitaine-Luc-Fortin

No de la résolution



PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES
ÉCOLE CAPITAINÉ-LUC-FORTIN

RÉUNION ORDINAIRE DU JEUDI 23 AVRIL 2020

Procès-verbal de la quatrième réunion du conseil d'établissement tenue ce 23^e jour du mois d'avril 2020 à 18 h 30 sur la plateforme TEAM.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- Johanne Savoie, directrice
- Nathalie Rousseau, directrice adjointe
- Frédéric Davignon, président du conseil d'établissement
- Eve Samson-Poirier, enseignante
- Alexandra Courtemanche, soutien
- Roxanne Dazé, parent
- Josianne Duval-Beaudin, parent
- Stéphanie Gosselin-Roy, technicienne de service de garde
- Nathalie Néron, enseignante
- Mélanie Lorrain, enseignante
- Mélanie Ménard, parent

Note : Étant donné la pandémie, l'assemblée du conseil d'établissement a lieu via la plateforme TEAMS.

ÉTAIENT ABSENTS

- Rachel Miclette, parent

1. Présences et ouverture de l'assemblée

Le jeudi 23 avril 2020, la directrice Madame Johanne Savoie, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 30.

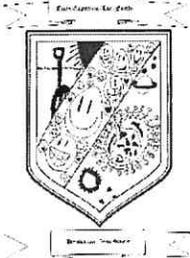
2. Calendrier scolaire (information)

Madame Johanne Savoie présente le calendrier scolaire 2020-2021. Celui-ci est similaire à l'année dernière.

La durée des étapes sera la même. La première étape se terminera avant la journée pédagogique de sorte que la rencontre de parent ait lieu au mois de novembre soit le 20 novembre.

La deuxième étape se terminera avant la semaine de relâche soit le 26 février et la troisième étape se terminera le 23 juin.

L'école débutera le 31 août et se terminera le 23 juin. La première journée pédagogique mobile sera placée au mois de mai, car en cas de tempête les deux



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Capitaine-Luc-Fortin**

jours pédagogiques de réserve du mois de mai seront utilisées. Les jours pédagogiques mobiles seront : le 14 mai et le 18 juin.

3. Grille horaire

Il y avait un sursis d'une année pour déplacer la récréation.

Madame Savoie présente la grille horaire proposée incluant la deuxième récréation en après-midi.

Dès l'année prochaine, il y aura une deuxième récréation d'ajouter entre la 5^e et 6^e périodes pour les élèves du primaire seulement, car celle-ci n'est pas obligatoire pour les élèves du préscolaire. Cette récréation sera de 13h55 à 14h05 avec 5 minutes de déplacement avant et après. Ce qui répond aux critères du ministère qui demandait d'avoir deux récréations de 20 minutes incluant les déplacements.

La période de surveillance des élèves de maternelle qui avait lieu auparavant après la période du dîner sera déplacée en fin de journée. Alors l'enseignante de maternelle prendra en charge son groupe dès le retour du dîner. Les titulaires constataient que les enfants du préscolaire étaient plus fatigués en fin de journée donc, moins attentifs.

Le matin, les cours commenceront dorénavant à 7 h 55. Les élèves du primaire termineront les cours à 15h pour descendre s'habiller et prendre l'autobus.

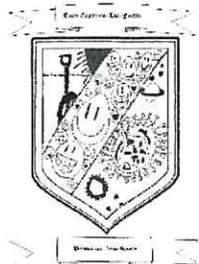
L'heure d'arrivée des élèves sera 7 h 40 – 7 h 50 et le départ à 15 h – 15 h 15.

Avec les nouvelles heures, l'école termine plus tard, donc le personnel du service de garde entre en fonction plus tard. Cela a un impact sur les heures de travail des éducatrices.

Les périodes seront divisées ainsi : 4 périodes avant le dîner et 2 périodes après le dîner, car le fait d'avoir 3 périodes en avant-midi et 3 en après-midi c'est un enjeu pour les spécialistes qui font plusieurs écoles.

Il est proposé par Stéphanie Gosselin Roy et résolu que la grille-horaire soit approuvée telle que présentée.

Approuvé à l'unanimité



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Capitaine-Luc-Fortin

CLF 23-04-2020

34

4. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Mélanie Lorrain que la séance soit levée à 19 h 40

Approuvé à l'unanimité

Président

Direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Capitaine-Luc-Fortin**

